D'UN MUR L'AUTRE

BERLIN–CEUTA

▪ Dossier pédagogique

www.dunmurlautre.net

Table des matières:

I. SUR LE FILM (documentaire)
A. Fiche technique 3
B. Interview du réalisateur 4
C. témoignages 8
II. MURS ET FRONTIÈRES .....
A. Expressions relatives aux murs 9
B. Les murs de la peur .....
C. Frontières sans murs et murs sans frontière 10
D. Murs et barbelés dans le monde 11
E. Le rideau de fer 12
F. Le pacte de Varsovie 13
III. BERLIN : LE MUR
A. La structure de l'édifice 14
B. Le mur en chiffres 15
C. Le dispositif frontalier .....
D. Les victimes du mur 16
E. Les permis de tuer de la Stasi mis au grand jour 17
F. Un ethnologue sur les traces du mur de Berlin 18
IV. CEUTA : LA CLÔTURE
A. Statut et administration 19
B. Espagne-Maroc: 5 morts à Ceuta révèlent le drame des immigrants noirs ... 20
C."Ceuta-Melilla : l'Europe-forteresse va droit dans le mur de la honte" 21
D. La frontière la plus inégalitaire au monde .....
E. Rapport du ministère de l'intérieur (Maroc) sur les incidents 22
survenus lors des assauts massifs contre les clôtures barbelées de Melilla ....
F. Loin de Ceuta et de Melilla 23
G. Quelques cas individuels .....
V. SUR LA NOTION DE MIGRATION
A. « Emigration illégale » : une notion à bannir 25
B. Un équilibre à trouver entre « Europe forteresse » 26
et liberté totale de circulation .....
C. Définitions 27

I. SUR LE FILM

A. Fiche technique

Réalisateur : Patric Jean
Production : Ina ; Black Moon Prod.
Durée : 90 min.

Synopsis :

De l'ancien mur de Berlin à la nouvelle clôture de Ceuta en terre africaine, ce road-movie nous fait traverser l'Europe. Quatre frontières au moins mais un seul axe : une société métissée, multiculturelle riche de ses diversités en dépit de ses traditions de rejet.

Du nord au sud, Patric Jean part avec humour et tendresse à la rencontre d'hommes et de femmes qui ont migré des quatre coins du monde et qui composent cette nouvelle société, y participant avec énergie et générosité.

Après son film très sombre *« la Raison du plus fort »*, et à l'opposé des clichés rebattus, Patric JEAN pose d'emblée un regard optimiste, jubilatoire et parfois grinçant sur l'Europe et son immigration.

Bio-filmographie du réalisateur : Né en 1968, Patric Jean a grandi en Belgique, au Borinage, entre une mère chanteuse lyrique et une famille d'ouvriers. Sa première formation est celle de comédien au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Il étudie ensuite la littérature et la linguistique jusqu'à la maîtrise de philologie romane à l'Université Libre de Bruxelles.
Il entre ensuite à *l'INSAS*, école de cinéma, en classe de réalisation, pour en ressortir diplômé, quatre ans plus tard.
Il fonde entre temps *NEMO*, journal vendu en rue par des sans-abri, et participe ainsi à la création d'une association qui leur vient en aide.

Son premier film, *« les enfants du Borinage- lettre à Henri Storck »* obtient un grand succès, provoque une polémique et est diffusé par une dizaine de chaînes nationales.
Il tourne ensuite *« traces »* docu-fiction avec et à propos du peintre Didier Mahieu.
Son premier long métrage, *« la Raison du plus fort »* d'abord tourné pour la télévision, sort ensuite en salles en France.

Son second long métrage documentaire est *« D'un mur l'autre, de Berlin à Ceuta ».*

Il prépare actuellement deux longs métrages pour le cinéma.

B. Interview du réalisateur

Qu'est ce qu'un film documentaire ?

On peut l'opposer au film de fiction et au reportage. La fiction, c'est un film dans lequel les personnes qu'on voit à l'écran jouent un rôle qui est pré-écrit, comme pour le théâtre, sur base de dialogue. Et ce qui oppose le documentaire au reportage, c'est que celui-ci est le travail d'un journaliste qui ne cherche pas à élaborer une esthétique. Il cherche une sorte de neutralité et confronte différents points de vue pour que le spectateur puisse se faire sa propre opinion. Il s'agit d'informer le spectateur. Le documentaire n'informe pas, il ne cherche pas un point de vue neutre, il défend le point de vue subjectif d'un auteur avec un travail sur la forme, un travail esthétique. Donc le documentaire entre plus dans un domaine artistique et a peu à voir avec le travail d'un journaliste.

On peut aussi donner la définition suivante du documentaire : un film qui est basé sur un point de vue documenté (c'est la définition de Jean Vigo), c'est à dire sur le regard personnel, tout à fait singulier, sur une chose, un lieu, des personnes. Il ne vaut que pour le réalisateur. C'est donc un point de vue parmi d'autres possibles. On pourrait faire un film au même endroit avec des points de vue complètement différents.

Mais surtout, ce point de vue est documenté, dans le sens où on ne pense pas comme ça faire un film à tel endroit avec telles personnes, sans réfléchir, sans se documenter. Il y a donc au préalable tout un travail de construction intellectuelle pour ne pas dire tout et n'importe quoi sous prétexte que l'on défend un point de vue personnel et esthétique.

Comment est composé votre équipe de tournage ?

Pour le documentaire, ce sont en général des petites équipes (par rapport à la fiction où il peut y avoir quarante ou cinquante personnes). Il y a le réalisateur, qui est souvent, et c'est mon cas, le cadreur. Il y a un preneur de son, un ingénieur du son, et, en général, un assistant qui organise le tout (il va par exemple établir le contact avec les personnes que l'on filmera). Parfois, dans les tournages un peu plus compliqué, il y a un régisseur (il s'occupe du matériel, de la voiture, des hôtels etc... quand on tourne à l'étranger).

Comme c'est une petite équipe, chacun participe à la réalisation du film. Il arrive souvent que l'ingénieur du son donne une idée concernant l'image ou qu'un assistant partage son avis sur la manière de filmer les choses... C'est un dialogue constant entre les membres de l'équipe, beaucoup plus qu'en fiction où les rôles sont plus hiérarchisés.

Depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa finalisation, quelles sont les différentes étapes de construction d'un film ?

Il y a d'abord l'idée de faire un film, l'envie. Souvent, ça part de quelque chose d'assez profond ou de personnel. Il y a beaucoup de films qui partent d'une expérience que le réalisateur aura vécu. A partir de là , il y a les premiers repérages, on va sur le terrain pour rencontrer des gens, on commence aussi à lire des choses sur le sujet. On commence donc à élaborer ce "point de vue documenté".

On va sur le terrain, on lit, on récolte des information, pour construire petit à petit le point de vue, à la fois le plus personnel, le plus senti, mais aussi le plus documenté possible. Une fois que ce point de vue est charpenter, structuré, articulé, on écrit un dossier dans lequel on explique pourquoi on veut faire ce film, dans quelle intention. On essaye alors de décrire le plus possible à quoi il ressemblera. La personne qui lit ce dossier doit pouvoir s'imaginer plus ou moins à quoi ressemblera le film. A partir de ce dossier commence le travail du producteur qui va aller chercher de l'argent pour faire le film. Il va prospecter auprès des chaînes de télévision, des différentes instances qui financent le cinéma et va essayer de convaincre que le le film sera un bon film (pour les uns), ou un film qui fera de l'Audimat (pour les autres). Le producteur rassemble ensuite l'argent (dans ce film, il y a douze partenaires). Ce sont des petites enveloppes qui font le total de l'argent dont on dispose. On peut ensuite constituer une équipe et préparer le tournage : derniers repérages, prise de contact pour fixer les derniers rendez vous, etc...

Une fois que tout est tourné (pour ce film, le tournage a duré près de douze semaines), on arrive à la phase de montage. On commence par regarder tous les rushes (toutes les images et tout les sons que l'on a enregistré) et on fait une pré-sélection à partir de laquelle commence le travail de montage. A partir d'une centaine d'heures de rushes, il faut assembler des petits bouts entre eux pour faire un film d'une heure et demi. On en garde donc plus que 1 ou 2 %. C'est un travail qui dure plusieurs mois, pour ce film il en a fallu trois.

Et enfin, il y a tout le travail technique de finition. Le mixage, le montage du son, on ajoute des ambiances. Un compositeur travaille également sur la musique, on l'enregistre et on finalise le film.

Le film utilise les codes de ce qu'on appelle un "road movie", pouvez vous rappeler la définition du terme?

Le road movie signifie littéralement "un film qui est sur la route". C'est un film dont toutes les séquences s'égrènent le long d'une route, d'un déplacement : tout ne se passe pas au même endroit, dans la même ville, la même rue, la même maison... C'est donc un film de voyage. Il y a toute une cinématographie du road movie. En documentaire, un des plus célèbre étant Route One de Robert Kramer ou The Brown bunny de Vincent Gallo. En fiction, Easy Rider est incontournable.

La structure du film repose sur des rencontres qui peuvent donner lieu à de véritables moments d'intimité mais on sent aussi parfois que vous êtes froissé ou même indigné par ce que vous voyez ou entendez. Comment rendre ces émotions et ces sentiments par l'image ?

Si je suis indigné, on ne peut ni le voir sur mon visage ni l'entendre par ma voix (on m'entend à peine poser deux questions dans le film). Ca veut dire que cela passe par la manière de filmer et par le montage. Prenons l' exemple de la séquence où je filme ce promoteur à Marseille. Il me raconte que leur projet immobilier est formidable parce qu'il est proposé des terrains moins cher pour y construire des villas (alors qu'elles feront face à la misère et que, pour ne pas la voir, elles seront cachées derrière des murs). Dans ce cas, je montre mon indignation en filmant de telle façon que l'on voit très nettement derrière lui le bâtiment à moitié en ruine avec la misère qui s'y entasse, et lui, qui demeure flou à l'image. Il bafouille sans vraiment savoir quoi dire parce qu'il se rend compte lui même qu'il dit une horreur, et je reste là à filmer nettement le bâtiment qui est au second plan et lui, hésitant, qui reste flou au premier plan. Et cela dure très longtemps ! A ce moment là, on se rend compte que la mise au point n'est pas rendu par hasard, mais qu'elle veut marquer quelque chose. C'est ça la particularité du cinéma, en fiction comme en documentaire (et par opposition au reportage), c'est que l'indignation, la colère, l'émotion, le rire... se traduisent par de l'image, par du son et non par des commentaires.

Effectivement, la bande-son rend bien compte de ces émotions, mais plus généralement, quelle fonction occupe la musique dans le film ?

Je ne sais pas pourquoi, dès que j'ai pensé à ce film, j'ai pensé à ce type de musique, une sorte de jazz un peu enlevé comme ça. Honnêtement je ne sais pas pourquoi et, d'une certaine manière, je n'ai pas à le justifier, ça n'a pas d'importance. Mais en y réfléchissant a posteriori, je dirais que c'est une musique qui m'évoque la route, le voyage. Et puis, en ce qui concerne la construction du film, elle apporte une unité. Du fait qu'on n' est jamais au même endroit, que l'on se trouve avec des gens différents dans des pays différents, tout cela pourrait ressembler à une suite de petits films. C'est alors comme pour la construction d'un mur fait à partir des éléments différents que sont les briques, il faut les souder ensemble avec du ciment. D'une certaine manière, c'est la musique qui fait ce ciment, qui donne une unité, qui rappelle qu'on est toujours dans un même élan, un grand ensemble qui est ce voyage de Berlin vers Ceuta.

C. Témoignages (extraits)

"Le plus dur ? Le manque d'affection, la solitude, la peur, l'angoisse d'apprendre que chez toi il s'est passé quelque chose, ou qu'il ne s'est rien passé. Peur que tes enfants suivent un mauvais chemin, d'apprendre une mauvaise nouvelle... Faire n'importe quel travail ne me pose aucun problème. Mais j'ai toujours peur de ce qui va se passer demain..."

"Du Sénégal à Tenerife il y a mille quatre cent trente et quelques kilomètres... Six jours ou une semaine de voyage. Y'en a qui font deux semaines, y'en a qui se perdent, y'en a qui meurent. Donc, nous nous avons eu de la chance..."

"Evidemment, il n'y a personne qui laisse son village comme ça de bon cœur. Moi aussi ça m'a fait du mal. J'étais jeune, un peu inconscient et tout ça. On a toujours la nostalgie du pays où on est né. Et il faut essayer de ne pas la cultiver cette nostalgie, sinon on devient fou..."

"Moi, je veux avoir une maison, j'aime pas les caravanes, j'aime avoir une maison comme tout le monde. Mais là, j'ai dix-neuf ans et je suis sûre que je vais y arriver..."

"C'est pas vrai qu'un matin j'ai dit à ma femme « Chérie, tu me fais ma valise hein... je vais en Belgique, il fait meilleur là-bas ». C'est pas vrai ! Dans mon cas, c'est un père de famille qui s'en va, qui laisse sa femme et ses enfants derrière lui dans un pays en guerre... dans mon cas, c'est un cadre qui brise une carrière professionnelle, dans mon cas, c'est quelqu'un qui a fini de construire sa maison, qui ne va pas l'habiter, même pas un jour. Et je suis venu chez vous..."

"Je m'efforce, autant que possible, d'être heureux. C'est à dire que, quand j'ai des problèmes, j'essaie de les résoudre de manière pacifique et avec le sourire. Il y a et il y a eu de nombreux problèmes, mais c'est comme ça, c'est la vie, et on doit y faire face. Il ne faut pas se laisser abattre pour un rien, on doit aller de l'avant, toujours se battre.C'estleseul moyen de continuer..."

II. MURS ET FRONTIÈRES

A. Expressions relatives aux murs

- *« Mettre au pied du mur »* : forcer quelqu'un à faire face à une situation inconfortable
- *« Être le dos au mur »* : ne plus pouvoir reculer, être obligé de faire face.
- *« Coller quelqu'un au mur »* : le fusiller
- *« Se heurter à un mur »* : être en butte à une difficulté insurmontable
- *« Se heurter à un mur d'incompréhension »* : être confronté à l'incompréhension de l'ensemble de ses interlocuteurs au point d'en être réduit à ne plus pouvoir agir
- *« Aller (droit) dans le mur »* : prendre des décisions ou agir d'une manière qui ne peut que faire échouer son entreprise
- *« Entre quatre murs »* : être enfermé
- *« Faire le mur »* : quitter subrepticement (et généralement en escaladant le mur d'enceinte) un lieu que l'on n'est pas censé quitter
- *« Les murs ont des oreilles »* : l'absence apparente de témoins n'est pas une garantie de confidentialité...
- Le *« mur du silence »* : situation où tous les témoins d'un fait refusent de livrer leurs informations (généralement en raison de pressions qu'ils subissent).
- *« se taper la tête contre les murs »* : ne pas savoir comment résoudre un problème.

B. Les murs de la peur

...L'image du mur est évidente : la peur d'autrui. Il s'agit bien sûr du mur à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire – non du muret qui enclôt le jardin de la maison –, du mur qui divise, oppose, agresse. Il procure une puissance illusoire et retarde la solution des conflits, l'échange de paroles, la plus élémentaire urbanité. Le bâtisseur de mur est un pollueur d'humanité ! Il n'imagine pas non plus que le mur, n'importe quel mur, suggère la liberté, appelle au départ, à l'aventure. Faites le mur, pas la guerre !

THIERRY PAQUOT
Source : Le Monde Diplomatique. Archives - Octobre 2006 ,(Extrait)

C. Frontières sans murs et murs sans frontière

...La frontière n'est pas seulement ce qui sépare ou démarque, mais aussi ce qui permet la reconnaissance et la rencontre de l'autre. La frontière n'a pas seulement un sens négatif, mais aussi un sens positif..... Par conséquent ce qu'il faut combattre ce sont en effet les murs mais pas les frontières. On ne saurait mettre ces deux notions sur le même plan et faire de toutes les frontières des murs : il y a des frontières sans murs, des murs sans frontières et des murs en attente de frontières – c'est parfois d'ailleurs leur seule véritable et provisoire justification. La caractéristique de la frontière, c'est d'abord qu'elle ne concerne pas uniquement les hommes, mais aussi les marchandises, les œuvres etc, tandis que les murs ont pour fonction unique d'empêcher le passage des hommes (l'affamé, l'indésirable, le trafiquant, le terroriste...). C'est ensuite qu'elle peut faire l'objet d'une reconnaissance mutuelle de part et d'autre de son tracé, tandis que le mur est toujours, à certains égards en tout cas, unilatéral. Les murailles et les murs ont, dans l'histoire de l'humanité, eu pour fonction d'empêcher l'invasion des armées ennemies, les expansions, l'afflux des populations considérées comme indésirables, mais aussi – c'est le cas aujourd'hui en Europe occidentale aussi – l'isolement de populations les unes des autres (mise en ghettos de population immigrées, etc.), l'opposition à l'arrivée de populations asphyxiées dans les pays d'abondance – réelle ou imaginaire. Mais les murs, outre qu'ils sont des moyens souvent inefficaces, ne résolvent rien. La solution sera en revanche une frontière reconnue de part et d'autre. Le meilleur antidote au mur, c'est la reconnaissance mutuelle des la différence de soi et de l'autre à travers la frontière qui n'est précisément pas un mur étanche, mais un lieu de reconnaissance et de passage.....

par Yves Charles Zarka

Editorial de la revue Cités n°31 : « Murs et frontières »,(Extrait)

D. Murs et barbelés dans le monde

Chypre.
La *« ligne Attila »* sépare Grecs et Turcs insulaires. Depuis 1974 et l'invasion de la Turquie, l'île est coupée en deux par cette ligne verte. Au sud se trouve la République de Chypre, reconnue par la communauté internationale (700 000 habitants). Au nord, la République turque de Chypre du Nord est un état autoproclamé seulement reconnu par la Turquie (200 000 habitants).

Israël.
Mur en construction depuis 2002 pour protéger le territoire israélien, à Jérusalem et le long de la frontière avec la Cisjordanie, des attaques terroristes palestiniennes.

Espagne.
Des barrières de barbelés empêchent les immigrants clandestins de pénétrer dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, sur la côte nord du Maroc.

Irlande du Nord.
À Belfast, les *« lignes de paix »* sont des murs cloisonnant toujours certains quartiers catholiques et protestants.

États-Unis.
Murs et barrières épousent une partie des 3 360 km de frontières avec le Mexique, afin d'empêcher l'immigration clandestine.

Corée.
Une bande de terre démilitarisée sépare la Corée du Nord de la Corée du Sud.

Pakistan.
Mur en construction et qui devrait, à terme, traverser le territoire pachtoun de part et d'autre de la frontière avec l'Afghanistan.

Inde.
Mur (édifié en 2004) de 550 km de long au Cachemire, séparant du Pakistan. Par ailleurs, barrière de 4 000 km verrouillant la frontière avec le Bangladesh.

Chine.
Barrière de barbelés longue de 1 400 km à la frontière avec la Corée du Nord.

Émirats arabes unis.
Mur avec le sultanat d'Oman, pour dissuader les immigrants clandestins.

Botswana.
Barrière électrifiée longue de 500 km pour freiner le flux des clandestins zimbabwéens.

Source : www.lacroix.com

E. Le rideau de fer

Ces murs ont été édifiés à la frontière qui séparait, pendant la guerre froide, les pays membres de l'OTAN et ceux membres du pacte de Varsovie. On connaît mieux cette frontière cloisonnée sous le nom de "rideau de fer", expression rendue populaire par Winston Churchill lors d'un discours prononcé à Fulton le 5 mars 1946 :
"De Stettin dans la Baltique jusqu'à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est descendu à travers le continent. Derrière cette ligne se trouvent toutes les capitales des anciens États de l'Europe centrale et orientale...."
Le mur de Berlin ne fut construit que bien plus tard (pendant la nuit du 12 au 13 août 1961).

L'Europe au temps du rideau de fer.

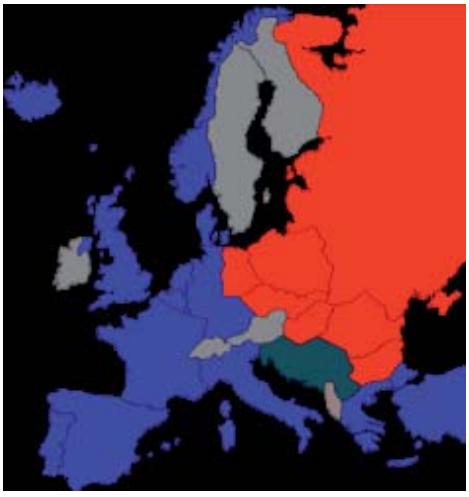

Légende :

« Pays de l'OTAN »
Bloc communiste, Pacte de Varsovie
Rideau de fer
Pays Neutre
Mouvement des non-alignés

source : Creative Commons
GNU Free Documentation license

F. Le pacte de Varsovie

Le pacte de Varsovie était une alliance militaire conclue le 14 mai 1955 entre la plupart des États du bloc communiste par le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, ou traité de Varsovie. Nikita Khrouchtchev, qui en fut l'artisan, l'avait conçu dans le cadre de la Guerre froide comme un contrepoids à l'OTAN qui avait vu le jour en 1949.

Mais la principale raison ayant motivé la formation du pacte de Varsovie, selon l'exposé des motifs, fut l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne « en voie de remilitarisation » au traité de l'Atlantique Nord le 9 mai 1955, rendu possible après la ratification par les pays occidentaux des Accords de Paris.

Les différentes zones de Berlin est et ouest :

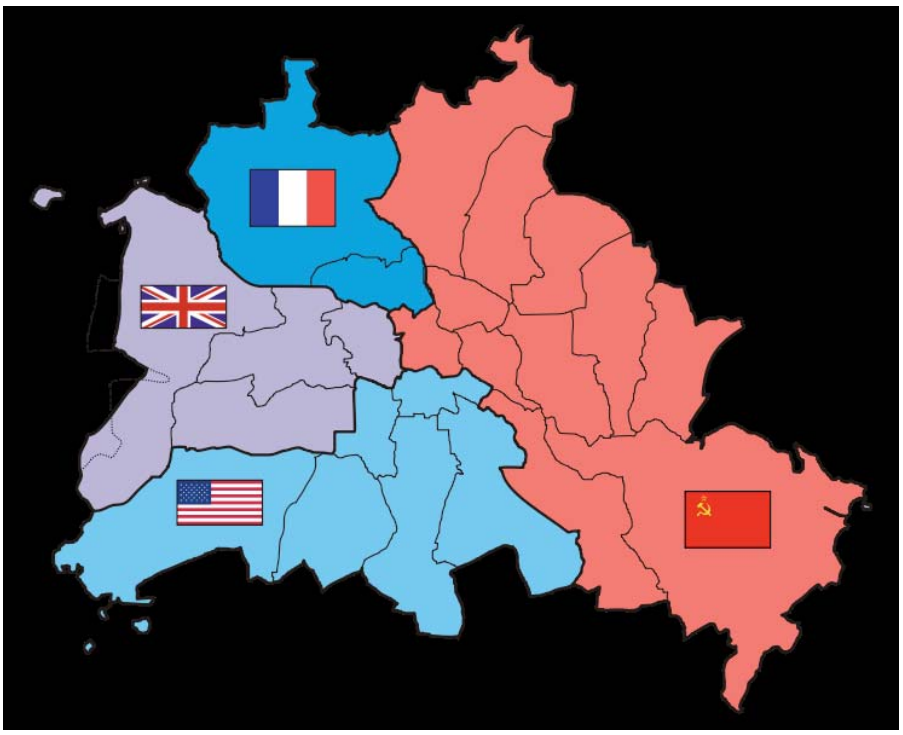

III. BERLIN : LE MUR

A. La structure de l'édifice

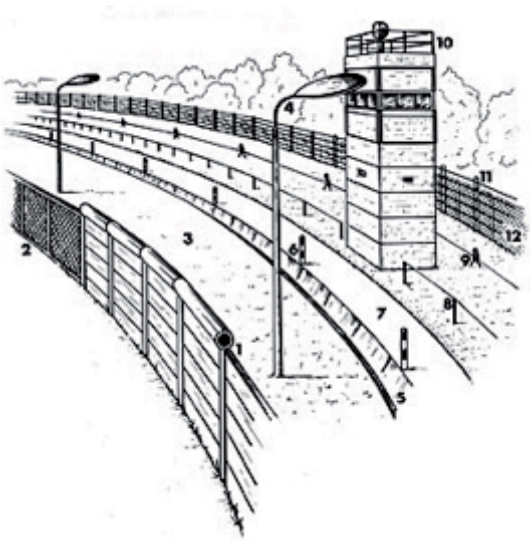

Structure du dispositif frontalier

1 Mur en dalles de béton avec ou sans couronnement
2 Clôture grillagée en métal
3 Bande de contrôle (KS)
4 Pylônes d'éclairage
5 Fosse anti-véhicules
6 Délimitation avant du poste-frontière
7 Chemin de ronde
8 Câble de guidage des laisses pour chiens
9 Appareil de signalisation
10 Mirador
11 Clôture de contact

A partir du 13 août 1961, le dispositif frontalier fut déployé de « l'Ouest vers l'Est » à partir de la frontière politique avec Berlin-Ouest, renforcé et perfectionné pour devenir « un système de protection en profondeur ». Aussi, la configuration du mur a-t-elle connu quatre vagues successives de modifications techniques en plusieurs endroits entre 1961 et 1989. Le mur extérieur, c'est-à-dire le mur visible depuis la partie Ouest de la ville, a atteint jusqu'à 3,60 mètres de hauteur. En dehors de la ville, la démarcation extérieure fut également matérialisée par une clôture grillagée en métal.

Source : www.berlin.de
(Extrait)

B. Le mur en chiffres

Longueur totale de la frontière avec Berlin-Ouest:	*155 km*
Frontière intra-urbaine entre Berlin-Est et Berlin-Ouest:	*43 km*
Frontière entre Berlin-Ouest et la RDA („périmètre extérieur"):	*112 km*
Postes-frontières entre Berlin-Est et Berlin-Ouest (route/voie ferrée):	*8*
Postes-frontières entre la RDA et Berlin-Ouest (route/voie ferrée):	*6*
Miradors:	*302*
Bunkers:	*20*
Systèmes de surveillance par chiens:	*259*
Fosses anti-véhicules:	*105,5 km*
Clôtures électriques de signalisation:	*127,5 km*
Chemin de ronde:	*124,3 km*

Source : www.berlin.de

C. Le dispositif frontalier

La mise en place et le renforcement du dispositif frontalier avaient pour objet d'empêcher les ressortissants de RDA et les Berlinois de l'Est de passer à Berlin-Ouest. Par conséquent, il était orienté vers l'intérieur, c'est-à-dire contre la population du régime qui l'avait déployé, ce qui le différencie fondamentalement d'autres systèmes frontaliers.

La bande de sable du No Man's Land était éclairée par des projecteurs situés sur des pylônes électriques de haute taille. Le sable avait pour objet de conserver les empreintes des fugitifs. Les pylônes d'éclairage constituaient la ligne avant de la frontière. Les gardes-frontières qui franchissaient cette ligne sans préavis étaient systématiquement soupçonnés de tentative de passage à l'Ouest. Le chemin de ronde, sur lequel circulaient les véhicules de patrouille et d'entretien, était situé devant la bande de contrôle. Ce chemin goudronné était accessible à partir d'ouvertures dans le mur d'arrière-plan, fermées par des portails. Les miradors, regroupés en unités de commandement pour des raisons stratégiques, et positionnés devant le chemin de ronde, faisaient également partie du dispositif frontalier. Leur coordination était assurée par un poste de commandement. Des zones de surveillance canine ou d'autres obstacles furent mis en place devant la ligne de miradors et délimités par la clôture de signalisation électrique, équipée de capteurs déclenchant une alarme au moindre contact.

Le premier obstacle, vu du côté Est, qui s'opposait au passage à l'Ouest, était le mur d'arrière-plan. Son tracé intégrait des bâtiments, des murs anti-incendies et des murs d'usines, ce qui n'en fit jamais un ouvrage homogène d'aspect extérieur. Le mur d'arrière-plan annonçait un No Man's Land large de cinq à plusieurs centaines de mètres.

Source : www.berlin.de (Extrait)

Check-Point Charlie, une des trois portes du mur de Berlin devenu aujourd'hui une attraction pour les touristes.

D. Les victimes du mur

Plus de 100 000 ressortissants de l'ex-RDA ont essayé de fuir leur pays en franchissant la frontière entre les deux Allemagnes ou le mur de Berlin. Plusieurs centaines furent abattus par les gardes-frontières de RDA, se noyèrent, chutèrent mortellement ou se suicidèrent lors de la découverte de leur tentative de fuite à l'Ouest.

L'état civil de nombreuses victimes du mur n'étant pas connu à ce jour, il est impossible de citer des chiffres précis. Afin d'assurer un rapprochement de toutes les informations disponibles et d'approfondir les connaissances sur les victimes du mur auprès de l'opinion publique, un vaste projet de recherche a été lancé en août 2005 par l'association du mur de Berlin, en coopération avec le centre de recherche sur l'histoire contemporaine de Potsdam.

C'est ainsi que les destins de quelques 138 victimes inconnues ont pu être élucidés rétrospectivement. Plus d'une centaine d'états-civils sont en cours de vérification actuellement

Source : www.berlin.de (Extrait)

E. Les permis de tuer de la Stasi mis au grand jour

«N'hésitez pas à faire usage de votre arme à feu, pas même en cas de violation des frontières par des femmes et des enfants, souvent utilisés par les traitres». L'ordre fait froid dans le dos.
Il émane des archives de la Stasi dont un document vient d'être exhumé et atteste que les agents de la police secrète avaient reçu comme ordre de tirer sur les habitants qui tentaient de fuir la RDA.
«Ce document est d'une importance particulière, parce que les personnes à l'époque politiquement responsables ont toujours nié que des ordres de tir aient été donnés'', a déclaré la directrice des archives de la Stasi, Marianne Birthler, au journal Frankfurter Allgemeine Zeitung...

Cette consigne, véritable «licence pour tuer» selon l'historien Hubertus Knabe, date du 1er octobre 1973. A l'époque une unité spéciale de la Stasi, créée en 1968 et qui perdura jusqu'en 1985, avait reçu pour mission de former des agents pour les introduire en secret dans les troupes surveillant les frontières. Et ce afin qu'ils tirent sur les fugitifs qui tentaient de franchir le Mur de Berlin ou d'autres frontières est-allemandes. Entre la construction du Mur de Berlin commencée le 13 août 1961 et l'unification de l'Allemagne en 1990, plus d'un millier de personnes ont été tuées en essayant de passer à l'Ouest, dont plus de 125 en tentant de franchir le Mur...

Vincent Fertey
Source : lefigaro.fr
Archives - Octobre 2007 ,(Extrait)

F. Un ethnologue sur les traces du mur de Berlin

Dans ces lieux où le présent dépasse le passé sans l'écraser, quelque chose se dit sans doute de Berlin et de l'Allemagne : d'une aspiration à la modernité la plus moderne et la plus consumériste (deux des plus grands centres commerciaux d'Europe sont situés à proximité de l'église commémorative), mais d'une aspiration qui n'est jamais simple, jamais sans nuances ou sans remords.....L'espace de la ville est à la mesure de ces contrastes et de cette tension.

Je ne crois pas que la frontière Ouest/Est s'efface jamais. Sans doute n'avait-elle pas attendu le mur pour exister. Sans doute aussi serait-il réducteur d'imputer toutes les ruptures visibles à Berlin à l'ancienne coupure entre les deux Etats. Bien des murs parcourent les mégapoles du monde actuel, qui séparent plus ou moins abruptement riches et pauvres, installés et immigrés, vieux et jeunes, bien-pensants et révoltés... Mais, à Berlin, ces oppositions se greffent sur un territoire dont les blessures expriment les folies du XXe siècle.....

Malgré l'assurance proclamée des immeubles de la Potsdamerplatz et l'activité des chantiers, le sentiment d'attente et parfois de mélancolie que suscite l'inachèvement de la ville..... se double peut-être ici d'une crainte vague et irraisonnée : que les folies du siècle où nous venons d'entrer soient à la mesure de celles que nous tentons aujourd'hui de conjurer en les commémorant.
Marc Augé.

Source : Le Monde diplomatique Archives –Août 2001,(Extrait)

IV. CEUTA : LA CLÔTURE

Ceuta est une ville autonome espagnole enclavée dans le Rif sur la côte nord- ouest du Maroc et se trouve à environ quinze kilomètres des côtes de la province espagnole de Cadiz en Andalousie. Elle est l'une des deux enclaves de ce pays en Afrique du Nord avec Melilla, sur la Méditerranée. Avec Tanger et Tetouan, elle est la porte d'entrée du nord-ouest de l'Afrique vers l'Europe.

A. Statut et administration

Ceuta a obtenu en 1995 le statut de ville autonome (en espagnol: Ciudad Autónoma de Ceuta), statut intermédiaire entre la commune et la communauté autonome. Auparavant, Ceuta faisait partie de la province de Cadix. L'enclave est également incluse dans l'Union européenne ; avant l'entrée, de l'Espagne dans ce qui était alors la Communauté européenne, en 1986, la ville avait le statut de port franc. Elle est aujourd'hui intégrée au Système monétaire européen, comme le reste de l'Espagne.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Ceuta

B. Espagne-Maroc: 5 morts à Ceuta révèlent le drame des immigrants noirs

MADRID, jeudi 29 septembre 2005

La garde civile ne suffit plus. L'armée espagnole aussi contrôle à Ceuta et Melilla, depuis jeudi, la frontière avec le Maroc, seule frontière terrestre entre l'Afrique et des territoires de l'Union européenne.

Derrière les 5 morts (dont 4 par balles marocaines et/ou espagnoles) et la centaine de blessés relevés jeudi de part et d'autre de la frontière de Ceuta après la dernière avalanche humaine qui tentait de la franchir, des dizaines de milliers d'autres immigrants clandestins venus de l'Afrique noire rêvent de l'Eldorado européen sans pouvoir échapper au piège que devient pour eux le Maghreb.
Avec des échelles artisanales, ils sont plus de 12.000 à s'être lancés cette année à l'assaut du double grillage hérissé de barbelés qui cerne Ceuta et Melilla, villes espagnoles de commerce et de garnison enclavées sur la côte méditerranéenne du Maroc. Quelques centaines ont réussi à passer.

Toutefois, après une traversée périlleuse du Sahara, que des rescapés appellent désormais «le grand cimetière des noirs», la grande majorité des immigrants partis du Cameroun, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays se heurtent au cordon sanitaire anti-immigration que l'Espagne et les pays maghrébins mettent en place sous la pression de l'Union européenne.

Source : www.LatinReporters.com ,(Extrait)

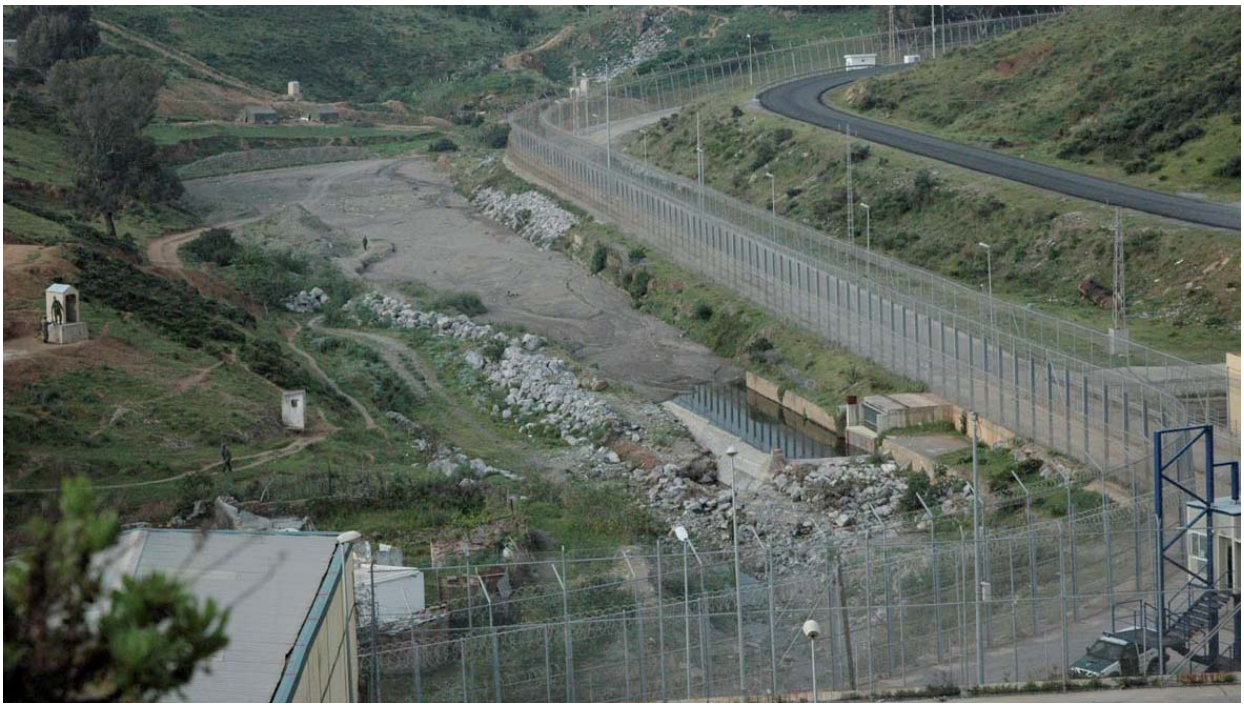

C."Ceuta-Melilla : l'Europe-forteresse va droit dans le mur de la honte"

Titre d'un appel lancé par les associations européennes de défense des droits de l'Homme après les drames de Ceuta et Melilla demandant à l'Europe de mettre en oeuvre une politique d'immigration respectueuse des droits de la personne.

D. La frontière la plus inégalitaire au monde

Les assauts massifs contre les barrières de Ceuta et Melilla ne sont pas un pur problème de sécurité. Le fait est que ces barbelés délimitent la frontière la plus inégalitaire, en termes économiques, de toute l'Union européenne et même de l'OCDE.

Le PIB espagnol par habitant est quinze fois supérieur à celui du Maroc, alors que la différence n'est que de six contre un entre les Etats-Unis et le Mexique. Dans le monde entier, seules quatre autres frontières sont plus inégalitaires que celle qui sépare l'Espagne du Maroc. Mais toutes bordent des pays pour lesquels les statistiques sont très peu fiables et qui échappent aux normes comptables internationales. Autrement dit, si l'on s'en tient uniquement aux statistiques fiables, la frontière hispano-marocaine est bien la plus inégalitaire au monde.....

Lorsqu'on l'envisage comme un problème de développement, il devient évident que la question n'est pas spécifiquement espagnole.
Le problème est européen, puisque cette frontière est la plus inégalitaire d'Europe.....

Iñigo Moré (spécialiste espagnol de l'économie internationale)
Source : article paru dans Le monde (19 octobre 2005) ,(Extrait)

E. Rapport du ministère de l'intérieur (Maroc) sur les incidents survenus lors des assauts massifs contre les clôtures barbelées de Melilla

Les incidents survenus lors des tentatives de franchissement des clôtures barbelées séparant le préside occupé de Melilla, du territoire national, par des centaines d'émigrés illégaux, originaires pour la plupart de pays frères et amis d'Afrique au sud du Sahara, ont fait l'objet d'un rapport du ministère de l'Intérieur.

Selon ce rapport, six personnes ont trouvé la mort dont quatre suite à des tirs rasants provenant des forces de sécurité marocaines, les deux autres étant décédées suite à des chocs hémorragiques dus à des plaies multiples.

En effet, la violence particulière ayant caractérisé les assauts massifs et inhabituels dans la nuit du 5 au 6 octobre 2005 dans le lieu appelé «Rostro Gordo»,dans la province de Nador, a pris de court des membres des forces de sécurité au nombre de quinze au moment des faits, répartis entre trois postes de surveillance,ne disposant ni de miradors, ni d'équipements spécialisés pour faire face à des assauts de cette amplitude.

Ils ont fait face à plusieurs vagues de violence de groupes de migrants illégaux dont certains étaient armés de machettes, gourdins et autres armes blanches.

Malgré les tirs de sommation, les assaillants ont forcé le dispositif de garde obligeant les sentinelles marocaines à faire usage de leurs armes, en situation de légitime défense.

Le rapport précise que depuis le début des assauts, aussi bien aux abords du préside occupé de Melilla que celui de Ceuta, 17 membres des forces de sécurité marocaines ont été blessés, dont plusieurs grièvement.

Le même rapport précise également qu'en l'absence de pièces d'identité ou de documents de voyage, la nationalité des six victimes de ces événements regrettables n'a pu être, pour l'heure, déterminée.

Le renforcement du dispositif de sécurité et de surveillance mis en place au lendemain de ces événements a permis l'interpellation de plusieurs centaines de migrants illégaux qui ont été remis aux autorités compétentes pour les formalités judiciaires d'usage.

Dans un communiqué adressé à la MAP, le ministère de l'Intérieur déplore la tournure dramatique de ces événements et exprime ses vifs regrets devant la perte de vies humaines.

Il ajoute que c'est dans la reconnaissance des erreurs de gestion du phénomène de l'émigration illégale que les différents pays concernés, à l'instar du Maroc, contribueront à mettre en place un traitement global, basé sur une coopération franche et transparente, qui apporte des solutions concrètes, et préserve la dignité humaine.

Rabat, 24 octobre, MAP

F. Loin de Ceuta et de Melilla...

...Comme le rappelle l'universitaire Mohamed Khachani, docteur en économie et président de l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (Amerm), si périlleuse qu'elle soit, la traversée du détroit de Gibraltar cette minuscule portion de Méditerranée devenue «l'un des plus grands cimetières du monde» ne doit pas faire oublier que les principaux passages de l'émigration clandestine restent les ports et les aéroports.

En 2002, «seulement 15 % des migrants» entrant illégalement en Espagne l'ont fait par le détroit de Gibraltar, précise le professeur Khachani. A l'instar des naufragés du détroit et de ses tragédies, les barbelés de Ceuta et de Melilla sont un miroir grossissant, qui mélange la brutale réalité vécue par des Africains en quête d'une vie meilleure, et les fantasmes d'une Europe assiégée.
Catherine Simon
Source : Article paru dans Le Monde, (16 octobre 2005) ,(Extrait)

G. Quelques cas individuels

- J.P. n'a pas trente ans. Originaire du Cameroun, il a quitté son pays il y a plus d'un an, pour tenter d'échapper à la misère. Il a gagné le Maroc en passant par le Nigéria, le Niger et l'Algérie, puis s'est rendu jusqu'à Melilla. La première fois qu'il a réussi à pénétrer dans l'enclave espagnole, il s'est présenté au commissariat où les migrants peuvent se faire enregistrer et obtenir une aide juridique. Toutefois, il a immédiatement été refoulé vers le Maroc. La deuxième fois, il a été frappé par des hommes de la Guardia Civil espagnole, qui lui ont tiré dessus avec des balles de caoutchouc, à deux mètres de distance, avant de le renvoyer au Maroc. La troisième fois, il a pris d'assaut la clôture en compagnie d'autres candidats à l'immigration, mais il a une nouvelle fois été refoulé. Les autorités marocaines l'ont alors conduit dans une zone située à la frontière algérienne, près de la ville d'Oujda. Lorsqu'ils sont ainsi dans le désert, les migrants sont souvent roués de coups et détroussés par les hommes des Forces auxiliaires marocaines. J.P. se cache actuellement à Oujda. Il envisage de retourner à Melilla, pour tenter une nouvelle fois d'entrer dans l'enclave.

- X et Y font partie de quelque 500 migrants originaires de l'ouest de l'Afrique, détenus sur une base militaire du nord du Maroc. Les détenus sont six ou sept par tente et de nouveaux prisonniers arrivent chaque jour. Ils reçoivent à boire et à manger, mais aucun médicament. X et Y affirment ne pas avoir eu droit à un avocat et ne pas avoir été informés des raisons ni de la durée de leur détention. Ils disent qu'ils veulent bien être rapatriés, mais exigent d'être libérés immédiatement.

- T.S., vingt-trois ans, a quitté son pays natal, la Côte d'Ivoire, en 2003, après que son père et son frère eurent été tués chez eux par des hommes armés. Le statut de réfugié lui a été accordé en juin 2004 au Mali. Après avoir passé plusieurs mois dans ce pays, il s'est rendu par voie terrestre en Algérie, puis au Maroc, où il a gagné Rabat, la capitale. Une semaine plus tard, il a été arrêté lors d'une descente de police dans l'immeuble où il louait une chambre. Il a été emmené jusqu'à la frontière, avec plusieurs dizaines d'autres personnes originaires de l'ouest de l'Afrique, et a reçu l'ordre de regagner à pied le territoire algérien. Les policiers ont refusé de prendre en compte son statut de réfugié. De l'autre côte de la frontière, T.S. et ses compagnons ont été interceptés par

des militaires algériens, qui les ont fouillés, puis leur ont intimé l'ordre de repartir au Maroc. Le statut de réfugié de T.S. a été confirmé en novembre 2004 par les services du HCR à Casablanca. Le 9 septembre 2005, ne trouvant pas de travail, le jeune homme a tenté d'escalader la clôture de Melilla, en compagnie d'une trentaine d'autres personnes. Selon son témoignage, il aurait été le seul à parvenir à passer. Il a déposé une demande d'asile le 19 septembre dernier. Il se trouve actuellement dans un centre pour migrants et demandeurs d'asile administré par les autorités espagnoles.

Source : Amnesty International, 26 octobre 2005 ,(Extrait)

V. SUR LA NOTION DE MIGRATION

A. « Emigration illégale » : une notion à bannir

Une expression commence à se banaliser dans les médias et chez certains politiciens : c'est celle d'« émigration illégale ». On l'emploie beaucoup depuis quelques jours, à propos de ces Africains qui, par le désert puis par la mer, tentent de traverser l'inconnu pour rejoindre les rivages européens. La notion d'« émigration illégale » nous alarme, pour les lendemains maléfiques qu'elle paraît annoncer...Aujourd'hui, l'expression « émigration illégale » se propage, transformant le seul fait de prendre la route en un acte répréhensible. ...

Cependant, ni le concept qui fait de l'émigrant un criminel, ni les pratiques qu'il prétend autoriser n'ont de légitimité au regard d'un texte de 1948, qui engage tous les Etats membres de l'ONU. En effet, l'article 13, alinéa 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) énonce : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » Ce droit a été confirmé par plusieurs textes internationaux à portée contraignante, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966. Ainsi, seule l'immigration peut ne pas être légale, l'entrée sur le territoire d'un Etat étant soumise à son vouloir souverain. C'est bien sûr par une symétrie fallacieuse que l'idée d'une « émigration illégale » s'est forgée, puisque si aucun pays n'est disposé à accueillir le voyageur, alors celui-ci perd le droit de voyager.

La criminalisation du migrant à la source n'est certes pas nouvelle. Mais elle a été et reste l'apanage des pays s'inspirant du modèle soviétique, où il est naturel de tirer à vue sur l'émigrant, considéré comme un fuyard ; divers régimes autoritaires s'en sont inspirés....En réalité, les gouvernements européens et africains sont en train d'imposer un concept qui n'a aucun fondement juridique, aux seules fins de lutter contre l'immigration illégale. Ce qui inquiète le plus, c'est cette régression annoncée vers un système qui généralise la mise à l'écart des indésirables en recourant un peu partout à leur enfermement : d'un côté le sanctuaire des pays riches, et de l'autre une zone d'où il sera interdit de sortir, et qui s'apparentera à un vaste camp.

Source : par réseau migreurop, publié le 13 juin 2006 ,(Extrait) Tribune parue dans Libération du 13 juin 2006 sous la signature de Claire Rodier, présidente du réseau migreurop

B. Un équilibre à trouver entre « Europe forteresse » et liberté totale de circulation

Les années 1990 ont un temps laissé croire que toutes les barrières en Europe avaient été mises à bas. La chute du mur de Berlin symbolisait même la fin de la division entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est..... Les facteurs sont pourtant nombreux qui militent en faveur d'une fermeture des frontières et qui conduisent à une Europe forteresse. Les citoyens européens craignent, en effet, de voir déferler des immigrés, par milliers. Les gouvernements y voient le risque d'une perte de la maîtrise des flux migratoires, ainsi que la possibilité offerte à des terroristes de pénétrer en Europe par les frontières orientales. Ces théories sont pourtant en grande partie peu fondées. Les études établies par l'OCDE et EUROSTAT permettent de démontrer, hormis une réserve relative aux mouvements des terroristes, que la théorie d'une « Europe forteresse » repliée sur elle-même n'est pas réaliste. D'une part, l'histoire des élargissements précédents et l'étude des migrations internationales permettent de dire que les flux migratoires illégaux n'augmentent pas dans des proportions inquiétantes. D'autre part, nous savons que l'avenir de l'UE25 passe par une politique migratoire active et que des flux maîtrisés seront indispensables à sa pérennité. Enfin, l'Europe ambitionne devenir un espace de libre circulation des personnes. Elle aspire également à occuper un rôle économique majeur. Elle n'y parviendra pas si de nouvelles lignes de division émergent sur le continent européen. L'harmonisation des politiques européennes de migrations ne doit pas aggraver l'écart des droits entre Européens et citoyens non- Européens. Les accords de Schengen ne doivent pas être détournés de leur finalité initiale. Ils ont pour objectif de rendre plus aisée la circulation interne et non pas de protéger les Etats contre les migrations externes.

par le Chef d'escadron Christian Janus
(Gendarmerie nationale, France, 12 e promotion du CID)
In La situation migratoire de l'Union européenne: enjeux et perspectives, mémoire de géopolitique rédigé au Collège Interarmées de Défense dans le cadre du séminaire «Géopolitique de l'Europe», dirigé par PierreVerluise.
Source : www.diploweb.com. Géopolitique de l'Europe ,(Extrait)

C. Définitions

Demandeur d'asile :
Quelqu'un qui a fuit son pays et demande le statut de réfugié dans un autre pays.

Migrant économique :
Quelqu'un qui a quitté son foyer pour chercher de meilleures conditions de vie et de travail dans un autre endroit.

Immigrant :
Quelqu'un qui est entré dans un nouveau pays afin de s'y installer.

Personne déplacée :
Quelqu'un qui a quitté son foyer par crainte d'être persécuté mais qui n'a pas traversé de frontière internationale.

Refoulement :
Quand un demandeur d'asile ou un réfugié est forcé de retourner dans le pays qu'il a fui.

Réfugié :
Personne qui a quitté son pays et qui ne peut y retourner par crainte de persécution pour des raisons de race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social particulier ou à un groupe politique.

Emigrer :
Acte de quitter un pays avec l'intention ou l'espoir de s'installer dans un autre.

Déportation :
Action de chasser quelqu'un, plus souvent un groupe de personnes, de son territoire ou de son pays en le maintenant en captivité ou non.